



TOUR ET DETOURS

Membre de l'USC

Association de randonnées pédestres régie par la loi de 1901 - N° Siret 523 399 327 00015

Enregistrement à la sous-préfecture de DIE n°W261000084

1 Rue Aristide Dumont - 26400 CREST

Association bénéficiaire de l'Immatriculation Tourisme de la Fédération de la Randonnée Pédestre - 64 rue du Dessous des Berges - 75013 PARIS - N°

d'immatriculation : IM075100382 - Assurance RCP et assurances optionnelles Groupama/Willis Towers Watson 92800 Puteaux

Garantie financière 8-10rue d'Astorg 75008 Paris

Site web www.touretdetours.fr - Email president@touretdetours.fr - Tel 06 10 40 08 09



NOTICE D'INFORMATION PREALABLE

SEJOUR dans les Gorges de la Nesque (Vaucluse)

Du vendredi 04 octobre au dimanche 06 octobre 2024

COÛT DU SEJOUR : 175 euros par personne

Responsable du séjour : Daniel Roman

Inscription et envoi du chèque d'acompte dès réception du bulletin d'inscription, après validation de votre pré-inscription auprès de Daniel Roman.

Le séjour est ouvert exclusivement aux adhérents de Tour et Détours.

Nombre de participants et déplacements : 12 minimum et 16 maximum - covoiturage

Date et durée du séjour : Du vendredi 04 octobre au 06 octobre 2024 (2 nuits / 3 jours)

Hébergement : Pension complète au gîte VTF Les Florans à Bédoin (84) -linge de toilette fourni.

Les paniers repas pour les randonnées sont inclus.

➔ **PREVOIR** : picnic du 1^{er} jour. contenant / boîte pour la salade.

PROGRAMME DU SEJOUR ET DES RANDONNEES

1^{er} jour (vendredi 4 octobre) : Départ de CREST à 7h00-Trajet Crest - Bédoin

Randonnée col de la Madeleine : le grand Barbeiroi

11,5kms +623m -623m 5h00 point haut 840m

2^{ème} jour (samedi 05 octobre): Randonnée Méthamis le mur de la peste (rempart édifié dans les monts de Vaucluse afin de protéger le Comtat Venaissin de la peste au début du 18^{ème} siècle)

20 kms +710m -710m 7h00 point haut : 870m

3^{ème} jour (dimanche 6 octobre) : Randonnée Monieux les Gorges de la Nesque

14kms + 350m -350m 5h00 point haut :850m

Retour sur CREST

Le programme peut être modifié sur décision du responsable ou en fonction des conditions climatiques ou de la condition physique des participants. Les distances et dénivelés sont donnés à titre indicatif.

PRIX DU SEJOUR 175 € par personne + covoiturage environ 25 €

LE PRIX COMPREND :

- La pension complète du dîner du premier jour au petit déjeuner du dernier jour - paniers repas pour le midi du samedi et du dimanche
- L'accompagnement des randonnées
- Le linge de toilette, les lits faits à l'arrivée, le ménage de fin de séjour
- Les taxes de séjour + frais divers de dossier + frais immatriculation tourisme

- L'assurance «assistance voyageur» incluse avec votre licence.

NE SONT PAS COMPRIS :

- Le repas de midi du jour du départ : **Prévoir repas dans le sac à dos.**
- Le covoiturage à régler lors du séjour (environ 25€)
- Les achats personnels
- D'une manière générale, tout ce qui n'est pas indiqué comme compris.

INSCRIPTIONS :

Contacteur Daniel ROMAN tel : 06 05 43 02 62

Si disponibilité, Régine DENIAU (06 88 38 90 59 - sejour@touretdetours.fr) vous fera parvenir :

- UN BULLETIN D'INSCRIPTION
- UN BULLETIN DE SOUSCRIPTION AUX ASSURANCES.

Votre inscription deviendra définitive après signature et RENVOI DE CES 2 BULLETINS, ACCOMPAGNES d'un chèque (**acompte + assurance**) à l'ordre de TOUR ET DETOURS et adressé à : TOUR ET DETOURS - Rue Aristide Dumont - 26400 CREST

☐ Le bulletin d'inscription doit être correctement rempli et bien lisible avec n° de licence et adresse mail.

☐ Dans tous les cas, nous retourner :

1. *le bulletin de souscription aux assurances signé (Annexe 11) même si vous n'y souscrivez pas, en cochant la case attestant que vous avez eu connaissance des conditions d'assurance.*
2. **Un seul chèque : SEJOUR + EVENTUELLEMENT SOUSCRIPTION A L'ASSURANCE EN UN SEUL CHEQUE**

☐ Préciser le séjour concerné au dos des chèques ainsi que le nom des personnes concernées.

PAIEMENT :

- 1 chèque à l'inscription : 175 € + assurance optionnelle souscrite simultanément à l'inscription.
- ☐ **Impératif : même date sur le bulletin d'inscription et sur le bulletin de souscription à l'assurance.**

CONDITIONS D'ANNULATION DE L'INSCRIPTION :

☐ Annulation jusqu'au 30 juin 2024 inclus.

☐ Annulation après le 30 juin 2024 ou absent au départ: retenue de la totalité du paiement

☐☐☐ **SAUF :**

- Si vous trouvez un remplaçant ou si nous avons des adhérents en liste d'attente
- Si vous avez souscrit l'assurance annulation et que vous remplissez les conditions requises de remboursement par l'assurance annulation.

☐☐☐ En aucun cas, la souscription aux assurances optionnelles n'est remboursable.

Fait à Crest, le 8 mars 2024

Le Responsable du séjour :

Daniel ROMAN

RECLAMATIONS DES PARTICIPANTS

Après avoir saisi l'association organisatrice et, à défaut de réponse satisfaisante dans un délai de 60 jours, le participant au séjour peut saisir le Médiateur du Tourisme et du Voyage, dont les coordonnées et modalités de saisie sont disponibles sur son site : www.mtv.travel.

Pièces jointes ou téléchargeables sur www.touretdetours.fr

Bulletin d'information préalable - Annexes 10 & 11 : notice d'assurances optionnelles et contrat - Annexe 12 bis : obligation d'information des articles R211-3 à R211-11 du Code du tourisme